

EPCC Scène Nationale du Grand Narbonne
CONSEIL D'ADMINISTRATION 9 DU 28/05/2026

DELIBERATION N°2026-6

OBJET : ELECTION PRESIDENT.E ET VICE-PRESIDENT.E

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à 10h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Scène nationale du Grand Narbonne, se sont réunis à Narbonne, sous la présidence de Mme Emma BELLOTTI, sur une convocation en date du 18 mai 2026.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour l'Agglomération du Grand Narbonne

- Mme Emma BELLOTTI
- Mme Anhès SAUZEL-MARY, représentée par Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF ayant pouvoir
- Mme Evelyne RAPINAT
- Mme Catherine GOUIRY, représentée par Mme Evelyne RAPINAT ayant pouvoir
- Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF
- M. Bernard DEVIC
- M. Joël HERNANDEZ
- Mme Lola JACQUET

Pour l'Etat

- M. Marc DANIEL, représenté par Mme Silvy CASTEL ayant pouvoir
- M. Christopher MILES, représenté par M. Frédéric BOURDIN ayant pouvoir

Pour la Commune de Narbonne

- Mme Aurélie AGUERA

Pour le département de l'Aude

- M. Patrick FRANÇOIS
- Mme Maria CONQUET, représentée par M. Patrick FRANCOIS ayant pouvoir

Pour les personnalités qualifiées

- Mme Laure SERRANO
- M. Pierre-Antoine DEVIC

Pour les Représentants du personnel

- M. Denis ROUGE
- M. Xavier TOSI

Membres excusés :

- M. Yves PENET

Membres absents :

- M. Alain BUCQUET
- Mme Marie REVERDY
- M. Alban NAVARRO
- M. Vincent DOURLET

Etaient invités (sans voix délibératives) :

M. Fabien BERGES, M. Grégoire BRIANCON, Mme Catherine SANZ, Mme Manuelle PELLISSIER, M. Ghislain DUVERDIER, Mme Isabelle VANDERHOFT, Mme Laetitia D'AMICO

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Exposé des motifs

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 25 avril 2024, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Scène nationale du Grand Narbonne »;

Vu les statuts de l'EPCC « Scène nationale du Grand Narbonne » dans l'article 11 qui prévoit que le Conseil d'administration doit être présidé par un Président. Cet article prévoit que le Président puisse être assisté d'un Vice-président.

Ils sont élus par le Conseil d'administration pour une durée de trois ans renouvelables, qui ne peut excéder, s'il s'agit d'un élu, celle de leur mandat électif.

Conformément aux statuts, le conseil d'administration élit le Président et le Vice-président à la majorité des deux tiers.

Vote

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de procéder à l'élection de la présidence et de la vice-présidence du conseil d'administration de l'EPCC Scène nationale du Grand Narbonne

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration

DECIDENT

Article 1 :

D'élire à la majorité de 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, en qualité de Présidente Mme Emma BELLOTTI, pour une durée de trois ans qui ne peut excéder, le cas échéant, la durée de son mandat électif justifiant sa qualité de membre.

Article 2 :

D'élire à la majorité de 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, en qualité de Vice-président, M. Patrick FRANCOIS pour une durée de trois ans qui ne peut excéder, le cas échéant, la durée de son mandat électif justifiant sa qualité de membre.

Fait et délibéré à Narbonne le 28/05/2026,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La Présidente de l'EPCC « Scène nationale du Grand Narbonne »

Mme Emma BELLOTTI

